Dion Cassius ajoute que le Sénat donua à Lépide et à Plancus, l'ordre de fonder une ville pour les citoyens romains expulsés devienne, parce qu'il se méfiait d'eux et voulait les empêcher de rien entreprendre de nuisible à ses intérêts; que cependant ils auraient bien pu se diriger immédiatement sur l'Italie, sans tenir aucun compte des décrets du Sénat, dans ce temps fort peu respectés de ceux qui étaient à la tête d'une armée, mais qu'ils parurent obtempérer aux ordres du Sénat, parce qu'ils ne savaient pas encore quelle serait l'issue de la guerre déclarée a Marc-Antoine, et parce qu'ils voulaient, quel qu'en fût le résultat, conserver leurs honneurs, leurs grades et leurs biens.

• Nous allons essayer de démontrer que les assertions de Dion Cassius n'ont pas le moindre fondement.

Après la mort de César (44 ans av. J.-C.), deux compétiteurs se disputèrent le pouvoir : Marc-Antoine, l'un des lieutenants de César , et Octave, depuis empereur sous le nom d'Auguste; il était petit-neveu et fils adoptif de César. Le Sénat soutint le parti d'Octave, moins par affection pour lui, que dans l'espoir de consolider sa puissance par la ruine des deux adversaires. Dans ces circonstances , le Sénat avait certainement bien autre chose à faire que de transformer en architectes les généraux des armées , en leur donnant l'ordre de construire une ville pour les citoyens romains expulsés de Vienne, depuis près de vingt ans.

Les citoyens romains avaient dû être expulsés de Vienne, par les Allobroges, h l'époque de la conjuration de Catilina (62 ans av. J.-C), puisque c'est à cette époque que les Allobroges se soulevèrent contre la domination romaine et obtinrent pendant quelque temps des avantages marqués sur les troupes qu'on leur opposait; les bannis de Vienne, réfugiés au confluent du Rhône et de la Saône, avaient dû être recueillis dans des habitations par les Ségusiaves alliés